

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



FOIRES AU MIEL : La Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure, pour étendre la consommation du miel, organise des Foires à Nantes et à Saint-Nazaire. La première se tiendra au Château des Ducs de Bretagne, du 26 au 29 octobre inclus, en même temps que l'exposition florale d'automne de la Ville de Nantes.

LEGUMES DES PAYS-BAS : L'importation de légumes frais, originaires et en provenance des Pays-Bas, sont autorisées entre le 15 octobre 1933 et le 15 mars 1934.

RELATIONS INTERCOOPÉRATIVES : Le Comité International s'est réuni le 3 octobre à Genève. Il a étudié l'exemple de la Centrale Laitière de Malmo, qui présente une heureuse solution du problème du ravitaillement des grandes villes en lait, tant pour les producteurs que pour les consommateurs. Le Comité s'est occupé de la question du blé et a émis le vœu qu'une vaste enquête soit faite sur la production et les possibilités de la consommation du blé dans le monde.

GRIFFES DE MUGUET : Un décret paru à l'Officiel du 21 octobre, vient d'autoriser, à titre exceptionnel et jusqu'à nouvel ordre, l'importation en France des griffes de muguet, originaires et en provenance d'Allemagne.

EN ROUMANIE : La vigne occupe 328.000 hectares, sur les 29 millions 1/2 qui comporte la superficie du pays et fait vivre 450.000 familles de vigneronnes. Les vignobles sont répartis dans tout le pays, sauf dans les régions froides et montagneuses du nord. La Bessarabie, elle seule, fournit le tiers de la production nationale. La récolte moyenne oscille autour de 36 hectolitres 1/2 à l'hectare. La Roumanie poursuit un programme viticole très sévère, dont elle attend d'heureux effets pour la divulgation de ses vins sur le marché européen.

MARATHON DES POULES : 229 œufs en 366 jours, tel est le record d'une poule de Lancashire, qui vient de gagner le championnat des poules pondeuses d'Angleterre, organisé par le ministère de l'Agriculture. Ce concours comptait 270 concurrentes. Pendant le concours, 44 poules passeront de vie à trépas.

ATTENTION AUX IFS : Ce végétal est, sans contestation possible, l'un des plus dangereux qui existent pour les animaux qui le consomment. Les doses peuvent provoquer la mort sont très faibles : deux grammes de feuilles par kilo de poids vif peuvent tuer un cheval ; dix grammes peuvent tuer une vache. Le poison se trouve surtout dans les feuilles âgées.

Le grand Concours-Foire départemental de Saint-Lo

Ouvert le 17 novembre pour se clôturer le 19, le 13^e Grand Concours-Foire de Saint-Lo revêtira, malgré son changement de date, son importance habituelle, tant par le nombre des exposants que par l'importance des stands.

Comme les années précédentes, on y trouvera la démonstration la plus complète de tout ce qu'est l'élevage et l'agriculture en général dans ce département et, ensuite, le résultat vraiment admirable obtenu par les Sociétés d'horticulture, d'aviculture et d'apiculture.

La curiosité du visiteur sera encore attirée par la place qu'occupent les expositions de cidre, d'eau-de-vie, de beurre, etc., etc.

La Foire de Saint-Lo est celle où il se traite le plus d'affaires ; c'est donc la certitude que, cette année encore, elle continuera sa route vers les premiers rangs des Foires françaises.

LE MARCHÉ DES POMMES DE TERRE

La situation

A) Esterlingen : Hausse de quelques points par rapport au mois d'août. Cotation oscillant de 22 à 25 francs au lieu d'une moyenne de 20 francs.

B) Saint-Malo : Les cours qui oscillaient de 15 à 22 francs, se sont cantonnés aux environs de 25 francs.

C) Saucisse rouge : Cours sans grand changement, autour de 25 fr. pour la toute venante et de 30 fr. pour la grosse triée.

D) Early rose : Les cours qui stationnaient autour de 25 francs, sur le mois d'août, s'établissent sur septembre autour de 30 francs.

E) Fin de Siècle : Les cours s'établissent pour septembre aux environs de 22 francs, contre 18 à 20 francs sur le mois d'août.

F) Ronde jaune : 20 à 22 francs sur septembre contre 18 à 20 francs sur le mois d'août.

G) Rosa : Reprise appréciable des cours avec écart sensible selon provenance. De 30 à 35 francs fin août, les cours remontent à 38/55 francs fin septembre.

La tendance du marché pour les mois à venir

Nous avons reculé, le plus possible, l'envoi de cette circulaire, afin de ne la rédiger qu'après avoir reçu le maximum de renseignements des groupements adhérents sur l'importance de la récolte.

Les réponses sont très nettes, et concordent exactement avec l'impression recueillie par le négocié.

Elles se répartissent comme suit : 60 % indiquent une récolte inférieure à 1932.

34 % indiquent une récolte égale à 1932.

6 % indiquent une récolte supérieure à 1932.

À défaut de l'indication d'un tonnage précis, on peut conclure de ces réponses que la récolte de 1933 est d'un tonnage très sensiblement inférieur à celui de la récolte 1932.

La meilleure note que l'on puisse attribuer à la récolte 1933 semble être « bonne », peut-être même seulement « moyenne ».

Cette situation de la production est d'une importance exceptionnelle, car on peut considérer que notre récolte ne dépasse pas nos besoins, et qu'un retournement des cours est possible et justifié.

Nous ne voyons comme obstacle à ce redressement que le manque de trésorerie de la culture et la mévente de certaines denrées agricoles comme le blé.

Ce dernier obstacle est grave, mais peut-être pas insurmontable.

Il est de toute nécessité que les groupements agricoles fassent une active propagande, près de leurs adhérents, pour leur signaler la situation très améliorée du marché de la pomme de terre, et pour les encourager à pratiquer :

Un triage convenable de la marchandise.

Un échelonnement régulier des ventes.

Si un effort, dans ce sens, est réalisé, il est hors de doute que le mouvement de hausse enregistré début septembre reprendra et que nous retrouverons des prix de vente acceptables.

Il serait également désirable que le négocié comprenne tout son intérêt de participer à cet effort.

La situation désastreuse de certaines productions agricoles a parfois conduit à des mesures hâtives en les intérêts du négocié ont été éprouvés.

Le maintien de la protection douanière

Comme nous l'avions laissé prévoir, un décret, en date du 12 septembre, a prorogé jusqu'au 1^{er} octobre 1934, les droits de douane sur les pommes de terre et la féculé, fixés par le décret du 20 janvier 1933.

Nous remercions le Ministère de l'Agriculture d'avoir donné satisfaction aux revendications unanimes formulées sur ce point.

Le prix des semences hollandaises

Nous rappelons que, seules, les semences hollandaises vendues sous plomb et marque du N. A. K., offrent une garantie.

Toute semence vendue sans ce plomb et cette marque peut être considérée, à coup sûr, comme ne provenant pas de Hollande, et si cette origine a été garantie, il y a matière à poursuites par le Service de la Répression des fraudes.

Par ailleurs, le Gouvernement des Pays-Bas a fixé, pour les semences exportées, les prix minima obligatoires suivants :

Eesterlingen et Idéale
Calibre 28/30, 28/35, 30/40 et 35/55 : en classe A, 52 fr.; en classe B, 45 fr.; en classe C, 38 fr.
Calibre 35/40 : 3 fr. en plus.
Calibre 35/45 : 9 fr. en plus.

Dikke Muzen, Royal Kidney, Variétés tardives
Pour chaque variété et chaque classe, 2 fr. en moins.

Ces prix s'entendent départ zone de production en Hollande, marchandise logée en toiles neuves.

À ces prix, il faut ajouter au minimum 5 fr. de transport jusqu'à la frontière française, et 32 fr. 50 de droit de douane et frais, soit 37 fr. 50 en sus des prix ci-dessus, pour le prix départ frontière franco-belge dédouané.

Les semences françaises

Nous renouvelons notre appel en faveur de l'utilisation des semences françaises produites par nos Syndicats de contrôle et de sélection sur pied.

Nous rappelons que tout sac de semence étrangère importée, vient exercer une concurrence directe contre un sac de pommes de terre françaises.

En l'absence de possibilités pratiques d'exportation, tous nos efforts doivent tendre à réduire nos importations.

Nos syndicats de sélection font un effort, conforme à l'intérêt général de tous nos producteurs de pommes de terre, en outre ils améliorent, chaque année, la qualité de leurs produits.

En leur achetant des plants, les producteurs français défendront donc utilement leurs intérêts personnels.

Nous tenons, par contre, à mettre en garde les acheteurs contre les plants français non sélectionnés et contrôlés sur pied, qui ne sont que le résultat d'un triage de pommes de terre de consommation, qui ne présentent donc aucune garantie, et que des négociants peu scrupuleux vendent à des prix prohibitifs, atteignant jusqu'à 150 francs le quintal.

De tels plants valent tout au plus le cours de la pomme de terre de consommation, et pas un centime de plus, malgré les étiquettes fantaisistes dont ils sont parfois affublés.

Seules les semences françaises de nos syndicats de sélection méritent des cours élevés.

Il importe de nous signaler toutes les tentatives faites pour créer une confusion dans les esprits, et pour vendre, sous le couvert du travail de nos syndicats, une marchandise banale sans qualité, à un prix astronomique.

La conservation des tubercules en cave

Nous relevons une note du Ministère de l'Agriculture du Canada qui rappelle que les pommes de terre ne doivent être mises en cave que sèches, et dans une cave suffisamment aérée et ventilée, ce que savent nos producteurs.

Il ajoute le conseil de mettre les pommes de terre sur un plancher, à claire-voie, situé à au moins 15 centimètres au-dessus du sol, de séparer de même le tas des parois de la cave par des cloisons à claire-voie placées à distance suffisante de ces parois, et si le tas est volumineux, de mettre de place en place des cheminées d'aération, faites de planches à claire-voie, ou de bournes.

L'air circulant ainsi aisément autour du tas, la conservation est considérablement améliorée.

Un Brin de Causette...



— Cheval ou Auto ?... C'est là qu'avait écrit l'artiste dans le dernier « Syndicat » n'avait l'air de rien, mais, en fait, c'est une question de mettre un peu d'essence sur l'essence.

L'intérêt de nos campagnes, c'est que l'argent roule sur place, comme y dit, que les produits du sol servent à alimenter les moteurs à crotin.

Si que l'augmentation du nombre des automobiles a diminué c'est là des chevaux, des trotteurs, des coqs, des demi-sang et des purs-sang, y n'a tout même point fait baisser le nombre des vélos, ni des motos. Je lisais que malgré la crise, y a eu chez nous l'année dernière 7 millions 123.341 bicyclettes en circulation, soit 300.000 de plus que l'année de avant, sans compter une augmentation de 11.852 motos, nouvelles — des « casse-gueules » comme y disent par ici !

N'allez point croire que le développement de toutes ces mécaniques, allant causer seulement du tort à l'élevage chevalin et aux paysans qui vendent pu leur avoine et qu'il faut faire trop de froment. Y seront point les seuls à en subir les conséquences... Mon vieux Batiste s'en apercevra p'têtre ben un jour !

C'est vrai, vous savez point que le père Batiste c'est not' facteur, un brave gars qu'a fait tout la guerre comme biffin et qui continuait à marcher de ses deux pieds, pour point perdre l'habitude, toujours la bonne humeur aux lèvres, avec sa bouffarde.

Ben sûr vous allez demander pourquoi que Batiste s'en apercevra p'têtre ben un jour ? — Pardi, c'est que beaucoup de facteurs de campagne sont appelés à disparaître avec leur prochaine organisation d'agences postales et de circuits automobiles par la poste. Le secrétaire du Syndicat des P.T.T. a t'y point dit comme ça : « L'auto part d'une gare et boucle dans sa journée un double circuit aller et retour. Elle distribue lettres et journaux ; elle emporte les voyageurs d'un hameau à l'autre, elle se charge des colis et le chauffeur fait même les commissions. A l'usage du médecin dans telle ferme isolée ? L'auto postale va l'alerter. Faut-il faire une ordonnance. L'auto postale va porter l'ordonnance et le soir rapporte les médicaments. Il en coûte dix sous. — Et l'agence ? — C'est un brave gars du pays, qui un heure par jour se met à la disposition du public pour encaisser les mandats, enregistrer les paquets... »

Vla des idées qui peuvent paraître séduisantes, surtout — qui disent, qui faudrait pas puis de cinq ans pour sillonner tout la France d'automobiles postales et que l'administration des Postes pourrait économiser cinquante millions chaque année !

Pauvre père Batiste... allez point vous faire du mauvais sang à l'avance ! Ces services automobiles sont point près d'être faits dans terribles nos campagnes. Et pis faudra ben toujours des bons gars de facteurs pour porter les lettres et le « Syndicat » dans les fermes et les maisons isolées où que les chemins sont guère praticables pour les dix chevaux, les carrosseries aérodynamiques à coins arrondis.

Le journal ne vous coûtera rien...

si vous effectuez vos achats chez les nombreux commerçants, qui accordent une remise à nos adhérents, UNE SEULE EMPLETTE (chaussures, vêtements, chapeaux, lingerie, bijouterie, maroquinerie, quincaillerie, etc., etc.) PEUT VOUS REMBOURSER VOS 10 FR. DE COTISATION SYNDICALE...

BIEN MIEUX, sur toutes vos dépenses de ménage, ou d'exploitation, vous pouvez réaliser annuellement D'APPRECIABLES ECONOMIES et ce n'est là qu'un avantage accessoire du Syndicat.

Les Maladies du Lapin

Le lapin est doué d'un tempérament très robuste, grâce auquel il s'est très bien fait à la captivité domestique et supporte mieux que tous nos autres animaux les nombreuses maladies auxquelles il est, lui aussi, sujet.

Lorsque le lapin perd la santé, la faute en est presque toujours à l'éleveur ; il n'est malade que parce qu'on n'a pas pris à son égard tous les soins hygiéniques de rigueur.

En bonne santé, il est gai, vif, remuant ; il a les yeux animés, le poil luisant ; il est toujours prêt à grignoter quelque chose et à jouer avec ses camarades. Si, au contraire, on s'aperçoit qu'il cherche à s'isoler, qu'il se pelote en boule dans un coin de son logement, que son poil se hérisse, qu'il ne mange pas ou qu'il mange peu, qu'il ne joue plus, qu'il ne recherche plus le soleil, que ses yeux deviennent ternes et humides, c'est qu'alors il est malade, plus ou moins, suivant sa tristesse. Il ne faut pas hésiter à l'isoler dans une cage spéciale et à lui donner des soins particuliers.

Les causes principales de toutes les maladies auxquelles les lapins sont sujets sont l'insalubrité du logement et son humidité surtout, le manque d'air, de lumière et de soleil.

Ajoutons une atmosphère empoisonnée par la fermentation du fumier avec les urines ou par l'accumulation d'un trop grand nombre d'animaux dans le même local ; une nourriture, trop peu variée ou avariée ou composée en trop grande proportion de plantes vertes et aqueuses ; le manque de boisson lorsque la nourriture se compose, au contraire, presque uniquement de fourrages secs.

D'autre part, les lapereaux sevrés trop jeunes ou employés trop tôt comme reproducteurs sont plus malades que les adultes.

Une maladie fréquente du lapin, c'est la diarrhée, et elle est grave. Elle provient de l'excès d'une alimentation trop aqueuse ou simplement de l'humidité du local. Les excréments deviennent mous, aplatis et n'ont plus cette forme ronde qu'ils doivent avoir d'ordinaire. Placer l'animal dans une cage chaude, bien exposée, puis lui donner une litière douce et abondante. Comme nourriture des croûtes de pain, des fourrages secs et quelques feuilles de chicorée amère ou encore des branches de saule. Agir vite, aussitôt que les symptômes ont été observés, car près de la moitié des lapins que l'on perd meurent de cette affection.

La constipation, au contraire, provient d'un régime trop échauffant, de l'abus de grains, farines, fourrages secs. Ajouter des plantes vertes à la nourriture : laitron, laitue, carottes, puis pour boisson un peu d'eau blanche à la farine ou du lait écémé. Reprendre ensuite, peu à peu, le régime ordinaire de peur de voir, ce qui serait bien plus grave, la constipation se transformer en diarrhée.

Dans les clapiers mal tenus, une autre maladie est fréquente, c'est l'ophthalmie. Elle provient des émanations produites par le fumier qui n'est pas enlevé assez souvent. Les yeux des lapins qui en sont atteints se ferment, leurs paupières se couvrent de nombreux petits boutons rouges et blancs qui donnent lieu à une légère suppuration. Mettre l'animal dans de meilleures conditions d'hygiène, faire des lotions d'eau boricisée sur les paupières et graisser les boutons avec une pomade adoucissante quelconque, ne serait-ce que du saindoux. Ajouter à la nourriture, pendant un certain temps, quelques plantes à propriété dépurative : chicorée, douce-amère, pissenlit, houblon, etc.

Des parasites rongent parfois le lapin ; ils se multiplient rapidement et se tiennent surtout dans l'intérieur et au bas des oreilles, quelquefois aussi sur le nez. A ces endroits, le poil tombe et il se produit alors de petites croûtes qui sont très douloureuses. Cette maladie, qui est contagieuse, est assez difficile, sinon impossible à guérir. Il sera toujours préférable de sacrifier le sujet attaqué, qui du reste sera bon à manger, sauf la tête et le cou. Le lapin tué, on brûlera sa litière. La cage sera désinfectée et on fera brûler à l'intérieur de la fleur de soufre.

L'hydropisie, qu'on appelle souvent

gros ventre, peut être une affection grave, néanmoins elle se guérit facilement si on la prend à temps. Les causes principales en sont l'abondance d'une nourriture trop aqueuse ou de mauvaise qualité et l'humidité du logement. Le ventre de l'animal enfle, son sang s'appauvrit et se décolore, et il dépérit et maigrit de façon à n'avoir plus que la peau sur les os. Supprimer toute nourriture et se contenter de donner quelques branches de bouleau garnies de leurs feuilles si possible. Un mieux sensible s'opérera au bout de peu de temps. Cesser alors la distribution du bouleau et distribuer une nourriture sèche : luzerne, tourteaux de colza, pain ; pas d'avoine, pas de boisson, quelques plantes aromatiques et fortifiantes. Exposer la bête malade aux rayons du soleil. Au bout de quelques jours de ce régime, la maladie disparaît.

LONDINIÈRES, Professeur d'Agriculture. (Reproduction interdite.)

Le Pétunia ne tuerait pas le Doryphore ?

Le Docteur Patay fils, assistant à la Faculté des Sciences de Rennes, s'est livré à des expériences qui ne semblent pas prouver l'efficacité du pétunia dans la lutte contre le doryphore et qui contredisent les observations faites par l'abbé Cales, curé de Saint-Maxent (Dordogne).

Un lot de huit doryphores, installés dans un bocal garni de feuilles et de fleurs de pétunia, n'a attaqué et sans ardeur, que le bord des feuilles.

Sur huit autres doryphores installés dans un second bocal garni à la fois de feuilles de pommes de terre et de feuilles de pétunia, six ont préféré la pomme de terre et deux ont goûté d'abord au pétunia. Finalement tous n'ont plus voulu que de la pomme de terre.

De l'expérience, il résulte : 1^o Que les insectes préfèrent la pomme de terre ; 2^o Qu'aucun de ceux qui se sont nourris partiellement ou totalement de pétunia, n'est mort.

Attendons d'autres expériences pour conclure.

Le Comice de Vertou a rendu un magnifique hommage à son fondateur André Gouin

Dimanche dernier, 22 octobre, les membres du Comice agricole de Vertou rendirent un émouvant hommage à leur fondateur, M. André Gouin qui fut pendant 30 ans président du Comice, ainsi qu'un grand agronome et un homme de bien.

La ville de Vertou, à profusion paçoise, offrait une animation joyeuse. A neuf heures un quart, les différentes personnalités agricoles, officielles et membres dirigeants du Comice quittèrent la Mairie pour se rendre en cortège, au son de la fanfare, au pied du Monument d'André Gouin, dont on allait faire l'inauguration. Derrière le Monument, encore recouvert d'un voile, se dressait la tribune où allaient prendre place les illustres personnalités, venues d'un bout de la France à l'autre pour célébrer la mémoire du grand disparu.

La cérémonie était présidée par M. Jules Gauthier, président de la Confédération Générale des Associations agricoles de France et de la Confédération des Vignerons du Centre et sa famille, ainsi que Mme Boni de Lavergne, veuve du sculpteur du haut-relief. Derrière, sur de nombreuses chaises, se groupaient deux milliers de cultivateurs. Le voile tombe et au milieu de la stèle blanche, avec un beau relief, apparaît le masque éternel de celui dont l'activité féconde dépassa le cadre de la petite ville, où il ne laissa que des regrets sincères.

M. de Camiran dépose une magnifique gerbe de fleurs au pied de la stèle, tandis que M. Lerat, dernier survivant des fondateurs du Comice, collaborateur et ami de M. Gouin, offre un bouquet à sa veuve.

Dans une tribune dressée à côté du Monument, M. DE CAMIRAN prend le premier la parole. D'une voix émue, il retrace l'œuvre immense d'André Gouin, homme de bien. Depuis 1862, année de sa naissance, il le suit pas à pas...

Agent de change jusqu'à 45 ans, André Gouin fut contraint par la maladie de vendre sa charge. Il

tre et de l'Ouest, délégué de l'Agriculture française à Genève. Autour de lui se groupaient dans la tribune MM. Cayeux, président de l'Académie d'Agriculture de France ; Mathieu, préfet de la Loire-Inférieure ; de Camiran, président du Comice de Vertou et du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure ; Linger et François-Saint-Maur, sénateurs ; Paul Garnier, secrétaire général de C. G. V. C. O. ; François Le Cour, conseiller général ; M. Bouchault, maire de Vertou ; les Maires des communes voisines ; Moreau et Vinet, directeurs de la Station Énologique régionale ; Danguy et Chaquin, directeurs des Services Agricoles ; Choblet, etc...

En face du Monument avaient pris place Mme veuve André Gouin

achète alors, à Vertou, cette belle propriété du Montys.

André Gouin se consacre corps et âme à la cause agricole et fonde, en 1895, sous le nom général de « Comice de Vertou et des communes voisines », la célèbre association qui lui a survécu.

Conjointement à son œuvre sociale, M. Gouin poursuivit aux Montys de savantes recherches scientifiques dans le domaine agricole.

De vifs applaudissements saluèrent les paroles de notre président.

M. CAYEUX, président de l'Académie d'Agriculture de France, lui succède à la tribune. Il s'applique surtout à mettre en relief l'immense labeur et les recherches scientifiques agricoles entreprises par le savant trop modeste que fut M. André Gouin.

En face du Monument avaient pris place Mme veuve André Gouin

tre et de l'Ouest, délégué de l'Agriculture française à Genève. Autour de lui se groupaient dans la tribune MM. Cayeux, président de l'Académie d'Agriculture de France ; Mathieu, préfet de la Loire-Inférieure ; de Camiran, président du Comice de Vertou et du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure ; Linger et François-Saint-Maur, sénateurs ; Paul Garnier, secrétaire général de C. G. V. C. O. ; François Le Cour, conseiller général ; M. Bouchault, maire de Vertou ; les Maires des communes voisines ; Moreau et Vinet, directeurs de la Station Énologique régionale ; Danguy et Chaquin, directeurs des Services Agricoles ; Choblet, etc...

En face du Monument avaient pris place Mme veuve André Gouin

tre et de l'Ouest, délégué de l'Agriculture française à Genève. Autour de lui se groupaient dans la tribune MM. Cayeux, président de l'Académie d'Agriculture de France ; Mathieu, préfet de la Loire-Inférieure ; de Camiran, président du Comice de Vertou et du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure ; Linger et François-Saint-Maur, sénateurs ; Paul Garnier, secrétaire général de C. G. V. C. O. ; François Le Cour, conseiller général ; M. Bouchault, maire de Vertou ; les Maires des communes voisines ; Moreau et Vinet, directeurs de la Station Énologique régionale ; Danguy et Chaquin, directeurs des Services Agricoles ; Choblet, etc...

En face du Monument avaient pris place Mme veuve André Gouin

tre et de l'Ouest, délégué de l'Agriculture française à Genève. Autour de lui se groupaient dans la tribune MM. Cayeux, président de l'Académie d'Agriculture de France ; Mathieu, préfet de la Loire-Inférieure ; de Camiran, président du Comice de Vertou et du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure ; Linger et François-Saint-Maur, sénateurs ; Paul Garnier, secrétaire général de C. G. V. C. O. ; François Le Cour, conseiller général ; M. Bouchault, maire de Vertou ; les Maires des communes voisines ; Moreau et Vinet, directeurs de la Station Énologique régionale ; Danguy et Chaquin, directeurs des Services Agricoles ; Choblet, etc...

En face du Monument avaient pris place Mme veuve André Gouin

tre et de l'Ouest, délégué de l'Agriculture française à Genève. Autour de lui se groupaient dans la tribune MM. Cayeux, président de l'Académie d'Agriculture de France ; Mathieu, préfet de la Loire-Inférieure ; de Camiran, président du Comice de Vertou et du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure ; Linger et François-Saint-Maur, sénateurs ; Paul Garnier, secrétaire général de C. G. V. C. O. ; François Le Cour, conseiller général ; M. Bouchault, maire de Vertou ; les Maires des communes voisines ; Moreau et Vinet, directeurs de la Station Énologique régionale ; Danguy et Chaquin, directeurs des Services Agricoles ; Choblet, etc...

En face du Monument avaient pris place Mme veuve André Gouin

tre et de l'Ouest, délégué de l'Agriculture française à Genève. Autour de lui se groupaient dans la tribune MM. Cayeux, président de l'Académie d'Agriculture de France ; Mathieu, préfet de la Loire-Inférieure ; de Camiran, président du Comice de Vertou et du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure ; Linger et François-Saint-Maur, sénateurs ; Paul Garnier, secrétaire général de C. G. V. C. O. ; François Le Cour, conseiller général ; M. Bouchault, maire de Vertou ; les Maires des communes voisines ; Moreau et Vinet, directeurs de la Station Énologique régionale ; Danguy et Chaquin, directeurs des Services Agricoles ; Choblet, etc...

En face du Monument avaient pris place Mme veuve André Gouin

tre et de l'Ouest, délégué de l'Agriculture française à Genève. Autour de lui se groupaient dans la tribune MM. Cayeux, président de l'Académie d'Agriculture de France ; Mathieu, préfet de la Loire-Inférieure ; de Camiran, président du Comice de Vertou et du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure ; Linger et François-Saint-Maur, sénateurs ; Paul Garnier, secrétaire général de C. G. V. C. O. ; François Le Cour, conseiller général ; M. Bouchault, maire de Vertou ; les Maires des communes voisines ; Moreau et Vinet, directeurs de la Station Énologique régionale ; Danguy et Chaquin, directeurs des Services Agricoles ; Choblet, etc...

En face du Monument avaient pris place Mme veuve André Gouin

tre et de l'Ouest, délégué de l'Agriculture française à Genève. Autour de lui se groupaient dans la tribune MM. Cayeux, président de l'Académie d'Agriculture de France ; Mathieu, préfet de la Loire-Inférieure ; de Camiran, président du Comice de Vertou et du Syndicat des Agriculteurs de la Loire-Inférieure ; Linger et François-Saint-Maur, sénateurs ; Paul Garnier, secrétaire général de C. G. V. C. O. ; François Le Cour, conseiller général ; M. Bouchault, maire de Vertou ; les Maires des communes voisines ; Moreau et Vinet, directeurs de la Station Énologique régionale ; Danguy et Chaquin, directeurs des Services Agricoles ; Choblet, etc...

En face du Monument avaient pris place Mme veuve André Gouin

tre et de l'Ouest, délégué de l'Agriculture française à Genève. Autour de lui se groupaient dans la tribune MM. Cayeux, président de l'Académie d'Agriculture de France ; Mathieu, préfet de la Loire-Inférieure ; de Camiran, président du Comice de Vertou

Il rappelle qu'il fut le premier à faire usage d'engrais chimiques dans la contrée et à en divulguer l'emploi. En pleine crise viticole, alors que le phylloxéra ravageait nos vignobles, M. Gouin s'attaqua courageusement à ce fléau, s'attacha à la reconstitution des vignobles, inspira la confiance des vignerons et réussit à les grouper, au nombre d'un millier, dans le jeune Comice qu'il venait de fonder. Ses travaux, par la suite, portèrent sur l'élevage du bétail et son alimentation rationnelle. En collaboration avec son parent M. Andouard, il écrivit un ouvrage remarquable sur l'élevage intensif, que M. Cayeux voudrait voir distribuer en récompense aux élèves studieux de nos écoles rurales.

Puis ce fut au tour de M. JULES GAUTHIER de rendre hommage, au nom des Associations agricoles de France, à l'homme qui fut l'initiateur de l'Association, et à saluer son idée si prodigieusement féconde. André Gouin, dit-il, a consacré toutes ses forces aux œuvres d'ordre moral et social, qui font qu'aujourd'hui, vous vous sentez les coudes et n'êtes plus le jouet des événements ou de la spéculation. Voilà pourquoi je suis fier, pour rendre hommage à un homme de bien et de très dire que sans l'Association vous n'êtes rien, alors que vous devez être la partie essentielle de la Nation, que vous avez en vous une force collective qui s'impose.

M. de Camiran remercie les deux hautes personnalités venues rendre à André Gouin, président inégalé du Comice, grand savant, homme de bien et de charité.

Séance solennelle du Comice

A 10 h. 30, la cérémonie de l'inauguration est terminée. On se forme en cortège, et au son de la fanfare, on se dirige à la salle de réunion, où doit avoir lieu une séance solennelle du Comice. Le président, M. Gouin, est particulièrement brillant, comme au jour de la remise de la Légion d'honneur à M. André Gouin.

M. Bureau, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui est adopté à l'unanimité. Puis M. de Camiran salue les personnalités présentes, parmi lesquelles MM. Jules Gauthier, Mathivet, préfet de la Loire-Inférieure, Linyer, Paul Garnier, etc. Il présente les excuses de MM. Rolland, inspecteur de l'Agriculture, de la Roche-fordière, Louis Lefèvre, président de l'Office Agricole, Montluc de la Rivière, Chasselant, de la Ferronnays, président du Conseil général, ainsi que MM. Duez et Proust, députés, qui devaient être parmi nous à cette belle cérémonie et qui furent retenus à la Chambre, par suite de l'importante discussion des projets financiers du Gouvernement.

La parole est donnée à M. LE RAT, vice-président fondateur du Comice, qui retrace admirablement, dans tous ses détails, l'histoire de cette Association, si vivante, qui peut à juste titre se parer du nom de « premier Comice agricole de France ». M. Le Rat fut pendant vingt-sept ans le bras droit de M. Gouin, il fut le collaborateur dévoué de ce savant, de ce lutteur, qui avait pour maxime : « Le bien ne fait pas de bruit, le mal ne fait pas de bruit ».

M. Jules Gauthier, qui préside la séance, remercie M. Le Rat et s'associe à l'hommage rendu à la mémoire du fondateur du Comice. Il excuse M. LOUIS PROUST, retenu à la Chambre, à l'heure des débats financiers. Si nous n'avons pas eu l'heureuse fortune d'avoir M. Proust à notre séance, du moins a-t-il communiqué un extrait du discours qu'il devait faire à M. Paul Garnier, qu'il lut. La place nous manque pour le publier in-extenso et nous le résumons en ces termes :

L'homme dont vous avez justement voulu perpétuer la mémoire, fut grand parce qu'il incarnera les plus hautes qualités françaises, celles qui ont fait la Patrie forte, illustre et respectée...

Les destinées de la France sont liées à son séculaire attachement à l'agriculture. Aujourd'hui, plus que jamais, nous pourrions apprécier les bienfaits de la sagesse qui nous tient attachés à notre tradition paysanne...

Cette grande vérité, affirme M. Proust, a été comprise.

Et le député de rappeler les mesures prises en faveur de nos deux grandes cultures nationales : le blé et la vigne.

Surtout, recommande M. Proust, réagissons contre un mouvement qui tend à augmenter la quantité au détriment de la qualité. C'est la qualité qu'il faut relever par des méthodes de culture minutieusement étudiées, importante que d'adapter toute notre Défense nos crûs ; et demeurons persuadés qu'aucune tâche n'est plus action publique, économique et financière à cette consigne immuable : restaurer la primauté absolue de l'agriculture dans la vie nationale...

M. LINYER, notre dévoué porte-parole du Comité de défense des Vignerons du Centre et de l'Ouest au Sénat, prend ensuite la parole. Après avoir rendu, à son tour, un touchant hommage à André Gouin, il nous fait voir quel spectacle réjouissant offre le Comice, par sa jeunesse et son activité, particulièrement aux heures graves que nous traversons, où l'avenir de l'agriculture française est en jeu.

Il est incontestable, précise M. Linyer, que notre agriculture souffre d'une crise. C'est un spectacle nouveau de voir en France le législateur intervenir pour sauvegarder le pro-

ducteur et instituer, en quelque sorte, une « économie dirigée ».

Le Vin, depuis plusieurs années, a déjà préoccupé le Gouvernement. Pourquoi ? peut-être question de latitudo... certains producteurs voyant que leurs récoltes ne pouvaient s'écouler. Le législateur a voté la loi de juillet 1931. De quoi souffrait en réalité notre viticulture ? D'une crise de surproduction et de qualité. Ce n'est pas dans nos régions à petits vignobles que l'on pouvait atteindre des productions fantastiques. Le confédération souleva aussi le conflit qui divise les vignerons du Midi et les vignerons algériens. La situation du législateur, en cette circonstance, était délicate. Il s'agissait de sauvegarder nos intérêts régionaux, notre Muscadet, nos vins délicieux, frais et bouquetés des coteaux de la Loire. Nous avons réussi, grâce à notre Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest, à son président, M. Jules Gauthier, aux parlementaires des 14 départements de l'aire géographique de la Confédération, qui représentent une force au Parlement, et aussi, ne l'oublions pas, à son secrétaire général, M. Paul Garnier, à sa haute compétence et son infatigable dévouement.

M. Linyer parle ensuite de la situation du marché du blé, qui s'étendrait chez nous. Sur les instances des Associations agricoles, le législateur est intervenu en votant la loi sur le blé. Cette loi, indiscutablement bonne dans son principe, présente certains défauts, certains oublis, elle nécessite des modifications... Nous avons aussi la dénaturation, préconisée par le Comice de Vertou et le Syndicat, les premiers en France, pour alléger le marché du blé. Que sera l'avenir ? Nul ne le sait ! Mais ne désespérez jamais, comme le disait M. Jules Gauthier tout à l'heure, en face du Monument d'André Gouin. Groupez-vous dans vos Associations agricoles, seules capables de défendre vos intérêts, les intérêts de l'agriculture, indissolublement liés à ceux des intérêts de la France.

M. de Camiran lut alors une lettre de M. de la Ferronnays, retenu à la Chambre. Le président du Conseil général s'attache surtout à la défense de nos vins locaux, fortement concurrencés sur notre marché, et s'élève contre les fraudes dont le Muscadet est trop souvent l'objet.

M. MATHIVET, préfet de la Loire-Inférieure, qui clôture la séance, abonde dans ce sens et promet le concours des services préfectoraux pour lutter contre les fraudeurs. Son allocution est vigoureusement applaudie par toute l'assistance.

Le Banquet de clôture

L'après-midi est déjà commencé lorsque prend fin la séance du Comice. A l'Hôtel Roy, où est servi le banquet, l'excellent traiteur Robert, de la Côte Saint-Sébastien, se désespère devant ses fourneaux.

Son déjeuner n'en fut pas moins succulent. En outre, il fut arrosé de Muscadets excellents auxquels les convives firent l'honneur qui convenait.

Les phrases des orateurs prirent un tour familier. L'optimisme des convives se traduisit par un assaut d'esprit entre MM. Bouchaud, maire de Vertou ; François Le Cour et François-Saint-Maur, dont l'allocution, particulièrement goûtée, déclama une longue ovation.

Tous ces orateurs se trouvèrent, à la suite de Jules Gauthier, d'accord pour faire l'éloge de la famille paysanne, sauvegarde de la France, et, le dernier, M. Mathivet, rendit hommage à l'Agriculture régionale qui fit toujours l'objet de sa plus grande sollicitude.

Le Lait dans les Ecoles

La Confédération Générale des Producteurs de lait nous communique :

« Le Ministre de l'Instruction publique, en Prusse, vient d'envoyer la circulaire suivante aux administrations compétentes :

« Les conditions économiques et sociales actuelles comportent l'obligation d'attacher une importance particulière aux déjeuners des écoliers.

« L'intérêt de l'hygiène sociale et de l'économie nationale exigent à titre égal que la consommation du lait soit encouragée. Je vous ordonne en conséquence d'organiser la distribution du lait dans les écoles dépendant de mon ressort, ainsi que de vous employer auprès des organismes chargés de l'entretien des écoles afin qu'ils participent financièrement au transport du lait, à la création des installations pour sa distribution et à la distribution gratuite de lait à des élèves nécessiteux. J'attends des instituteurs, professeurs et inspecteurs qu'ils s'occupent personnellement de la réalisation de ce programme. Au cours des leçons les élèves devront être instruits à chaque occasion que se présente sur l'importance du lait pour l'hygiène sociale.

« Quand les services compétents feront-ils paraître en France une circulaire analogue ?

EN ALLEMAGNE

Le Droit rural sur l'hérédité des petites Propriétés

Nous lisons dans le Bulletin de l'Association Internationale de la Presse Agricole :

Le 24-8-1933 a été publié un décret en exécution de la loi du 15-5-1933 sur le droit rural de l'hérédité, sur le droit rural de l'hérédité.

Cette loi donne exécution au désir déclaré à l'occasion du dernier jour du travail, que « l'ascension de la nation devait commencer du paysan, savoir à la racine de la vie nationale, populaire et économique », ce qui a eu d'abord sa réalisation en Prusse.

Le principe fondamental de cette loi consiste dans la transmission de la ferme héréditaire à l'un des enfants du cultivateur, « celui à qui appartient le droit d'aisance ». Entre temps les autres enfants, les cohéritiers, peuvent gagner leur vie à la ferme jusqu'à leur indépendance économique et y trouver un asile et un refuge.

Le dit Décret a donné lieu à la constitution d'un « Conseil de l'hérédité de la petite propriété ». Son application ultérieure sera effectuée par le « Tribunal du droit d'aisance », qui sera chargé de tenir le « livre de la succession des petites propriétés ». Dans le cas où l'on puisse prouver qu'une ferme se trouve déjà depuis plus de 300 ans sous la même famille de paysans, celle-ci a le droit d'être enregistrée dans le « Livre des anciennes fermes ». Les exploitations horticoles et vinicoles peuvent également être portées, sur leur demande, sur le registre de la succession des fermes.

Le nouveau droit de succession élève la dénomination de « paysan » à un titre honorifique, qui appartient seulement au propriétaire de la ferme.

Cette nouvelle loi provoquera le réveil des forces vitales de la population paysanne, qui est le soutien de l'Etat, et obligera le paysan non seulement à assurer les produits de ses champs à sa propre famille, mais à accomplir aussi — sous la protection de l'Etat — la double tâche qui lui a été imposée par le Gouvernement National — d'être la base de l'alimentation et la source intarissable des forces vitales du peuple allemand. (A. KRAEMER.)

L'Angleterre enverra-t-elle le Doryphore en Algérie ?

Les journaux algériens publient la note suivante qui émane de la Fédération du Syndicat des fruits, légumes et primeurs du département d'Alger :

« L'Angleterre a mis un terme à ses achats de pommes de terre en France, sous le fallacieux prétexte que les cultures françaises sont, par endroits, attaquées par le doryphore.

« N'achetant plus ses primeurs de Bretagne et celles-ci pesant sur le marché, l'Angleterre a causé l'an dernier, pour une large part, le marasme des cours non seulement de la récolte métropolitaine, mais aussi de la récolte algérienne d'hiver et de printemps.

« A diverses reprises, la Fédération des Syndicats des Producteurs de Fruits, Légumes et Primeurs d'Alger est intervenue auprès des pouvoirs publics pour que, par réciprocité, les autorisations d'importation de plants anglais en Algérie soient réduites au strict minimum, estimant qu'il est anormal et antiéconomique d'acheter des pommes de terre à un pays qui nous ferme ses portes, alors que la production métropolitaine est excédentaire.

« Il nous est signalé qu'en dépit de ces protestations, en dépit des déclarations enregistrées par les importateurs l'an dernier, de grosses quantités de plants anglais vont arriver dans quelques mois en Algérie.

« Notre Fédération vient de saisir M. le Gouverneur général de la Confédération nationale des Producteurs de pommes de terre de la question.

« Un élément nouveau et des plus intéressants doit entrer en considération : le doryphore a été découvert récemment en Angleterre (le « Daily Express » des 24 et 25 août).

« Il nous semble logique de retourner à l'Angleterre les arguments dont elle s'est servie pour refuser nos pommes de terre.

« L'Algérie n'a que faire du doryphore anglais.

« Nous espérons que des mesures seront prises à bref délai pour mettre un terme aux importations de plants anglais.

« Parfaitement juste. Mais pourquoi diable l'Algérie va-t-elle acheter des plants en Angleterre ? N'en trouve-t-elle pas d'excellents en France ?

COFFRES-FORTS BAUCHE
21 Pl. de Bretagne
NANTES

LES VICES DU CHEVAL

Les chevaux et plus particulièrement les poulains contractent assez souvent l'habitude de se lécher mutuellement et d'avaler les poussières du poil et de la peau ; il en est même qui s'arrachent les crins de la croupe et de la queue ; ou encore ils lèchent les murs et en général tout ce qu'ils peuvent atteindre ; ils mangent même de la terre.

C'est un tic fort dangereux ; les corps indigestes ainsi introduits dans le tube digestif peuvent y provoquer de très graves dérangements. On constate d'ailleurs que les chevaux atteints de tic s'entrelient mal et atteints de ce tic s'entrelient mal et que leur état d'emboulement laisse généralement à désirer.

On peut affirmer que la cause de cette habitude vicieuse est uniquement dans une alimentation défectueuse et incomplète. Pour être normale, l'alimentation du cheval, comme celle de tous les animaux, doit contenir une quantité minimum d'éléments minéraux, de sels calcaires, de phosphates, etc. ; à défaut de ces éléments, l'organisme souffre d'un besoin et c'est pourquoi, quand la ration alimentaire ne les renferme pas en quantité suffisante, l'animal instinctivement les cherche et lèche les objets qui sont imprégnés des sels dont il a besoin.

Sous l'influence d'un régime alimentaire mieux compris, riche en éléments minéraux, le tic disparaît peu à peu, mais en attendant que le régime amélioré ait produit son effet ce qui demande toujours quelques temps, les poulains en liberté qui sont atteints de la vicieuse habitude de tout lécher seront isolés et ainsi que les chevaux, attachés au repos, de façon à gêner leurs mouvements de tête et d'encolure, à l'aide d'un bâton fixé d'un côté au licol et de l'autre au surfaix. On a conseillé aussi l'usage d'une espèce de bavolette attachée à la muscrolle ; cet appareil ennuie beaucoup les chevaux qui n'ont pas de cesse avant qu'ils ne s'en soient débarrassés et qui y réussissent souvent.

Où l'on voit bien la différence entre le tic produit par un appétit et celui produit par un vice, c'est en voyant la façon dont un animal agit avec ses couvertures ; s'il les lèche simplement, c'est qu'il y cherche la saveur salée du tissu imprégné de sueur ; s'il les mord, les déchire et essaie de se les arracher, c'est par manie de destruction, par jeu ou par envie de se débarrasser d'une enveloppe gênante, le surfaix surtout, qui l'agace.

Passons à la peur. Deux sens concourent à la transmettre : la vue et l'ouïe.

Dans la transmission de la peur par la vue, il y a deux cas : la surprise et l'erreur organique. Celle-ci consiste dans une altération de l'organe de la vision qui fait voir à l'animal les objets avec des proportions et sous un aspect tout à fait différent de la réalité. Les chevaux qui en sont atteints sont les plus dangereux car tout leur fait peur et leurs yeux ne servent qu'à fausser leur mentalité. C'est un cas pathologique qui est de la science vétérinaire. Quant à la peur par surprise, par ignorance de la chose non encore vue, sa fréquence varie beau-

coup suivant le tempérament de la bête, lymphatique ou nerveuse ; elle disparaît peu à peu avec l'expérience. Il est bien certain, en effet, qu'un jeune cheval qui n'a presque rien vu, qui la plupart du temps est tenu dans une écurie sombre, sera plus sujet à avoir peur que les autres animaux domestiques qui vivent dans une plus grande liberté et dans la familiarité des choses extérieures. Les chevaux de maîtres, qui sortent peu, sont d'ailleurs aussi bien plus peureux que ceux des loueurs qui vivent sur les chemins tout le jour et même la nuit.

La peur se transmet également par l'ouïe lorsque ce sens est brusquement frappé par un bruit insolite. Elle est produite par une action réflexe qui agit sur le système nerveux et fait que la première tendance de l'animal est de chercher à se soustraire par la fuite à un phénomène dont il ne comprend pas la cause.

Jamais un cheval n'a peur par malice. Aussi dans le cas de défense de sa part provoquée par sa vue ou son ouïe, il est parfaitement inutile et même incoordonné d'employer la rigueur et à plus forte raison les corrections, la peur étant tout à fait indépendante de sa volonté. Le seul remède est de sortir le cheval le plus possible pour le familiariser avec tous les objets et les différents bruits qui peuvent l'étonner, de l'en approcher un petit pas, s'il semble devoir regimber et de lui parler doucement pour le mettre en confiance. La brutalité et les coups ne peuvent, au contraire, que surexciter son aberration et l'affoler.

Quelques mots sur les boiteries, pour terminer cette causerie sur le cheval. Les accidents sont ceux qui défont le plus le vétérinaire quant à leur cause, et leur siège. Tandis qu'à simple vue le premier venu croira pouvoir dire que le cheval boite du pied, du genou ou de l'épaule, l'homme de l'art hésitera, cherchera même longtemps pour déterminer le siège de la boiterie, si celle-ci n'apparaît pas avec une cause évidente. Autrement la variété même des lésions, la multiplicité des causes qui peuvent les produire et l'incertitude de leur siège rendent le diagnostic souvent difficile même pour ceux qui savent parfaitement l'anatomie du cheval et la physiologie de ses membres.

On croit communément que le siège de la plupart des boiteries est dans l'épaule. Cependant il y a un proverbe très sage qui dit : « Quand un cheval boite de l'épaule, regardez-lui le pied ». C'est bien dans le pied, en effet, dans cette prison corréée que s'élaborent les boiteries les plus dangereuses et la plupart des boiteries dont on ne voit pas la cause apparente. Cet organe n'a pas été créé pour être mutilé, tordu par un mal nécessaire : la ferrure. Le pied du cheval à l'état sauvage, vierge de fer, n'est jamais malade.

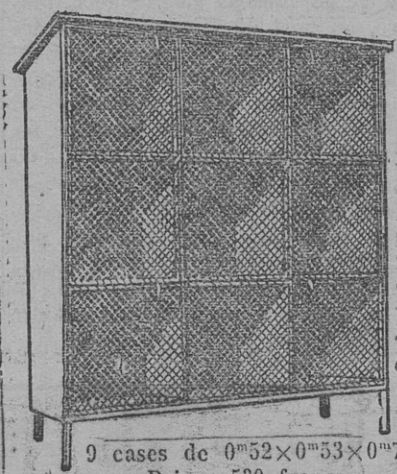
En résumé, ferrure bien adaptée, soignée et, quand une boiterie se déclare sans cause apparente, ne pas hésiter à recourir de suite au diagnostic du vétérinaire.

Jean D'ARAULES,
Professeur d'agriculture.

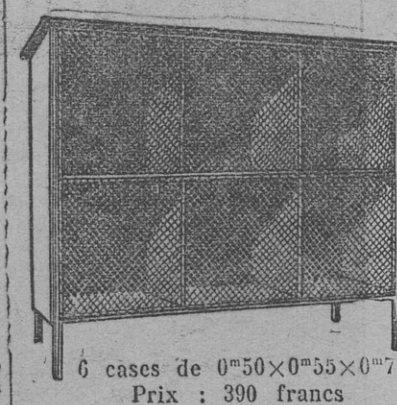
Machines Agricoles

Clapier pratique

Clapier pratique, solide et économique ; armature entièrement en acier. Peinture deux couches de produit antirouille qui assure une préservation très longue des fers. Portes grillagées en fort fil galvanisé n° 8. Entourage en fibrociment épais et de bonne qualité absolument imputrescible. Cloisons également en fibrociment et démontables pour agrandissement des cases.



9 cases de 0°52x0°53x0°70
Prix : 530 francs



6 cases de 0°50x0°55x0°70
Prix : 390 francs

Pour les particuliers et petits éleveurs, nous pouvons fournir un type 2 cases à 150 francs, ou 4 cases à 280 francs.

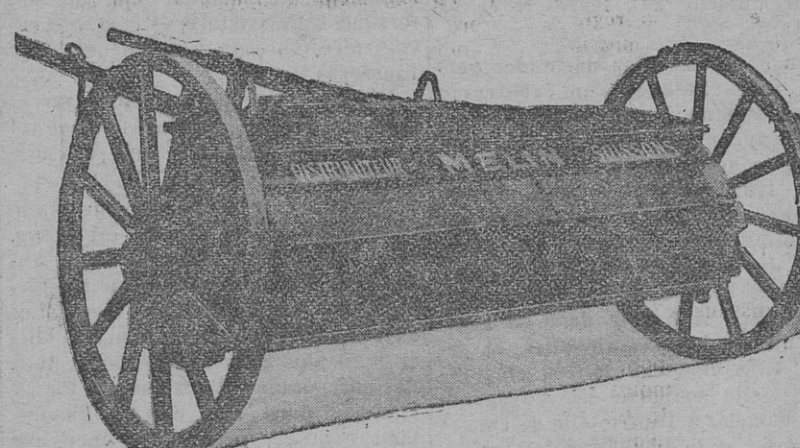
Tous ces prix s'entendent rendus franco, gare de nos adhérents, et remise syndicale.

Devis spéciaux et constructions de tout POUILLIER et VOLIERES sur demande. S'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.



HANGAR AGRICOLE
TOUT AGRICOLE
Renseignements
gratuits

Distributeurs d'Engrais



Modèle courant. Commande du fond mouvant par un seul arbre. Bonne construction. Garantie trois ans. Larg. d'épandage : 1°50... 1.910 fr. 1°75... 1.970 fr. 2°... 2.000 fr.

Supplément pour carters à bain d'huile des deux côtés : 100 francs. Prix franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Coupe-Racines

Nouveaux coupe-racines brevetés, avec palier à billes auto-régulable, pratiques, durables et d'un fonctionnement parfait, avec le minimum d'effort. La longue douille du couteau-sinnet-forme réservoir d'huile et les billes sont totalement à l'abri des poussières et acides provenant de la betterave. Fonctionnement idéal et sûr, ne nécessitant aucun réglage.

N°	Désignation	Débit approx. en kilos	Prix avec Couverts-Lames
1	Sur 3 pieds fer	500 à 600	260 fr.
1 bis	—	700 à 800	280 fr.
3	—	1.200	360 fr.
6	Bâti fonte p° m°	3.500	600 fr.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Scies à bûches

BATI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur ; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. A cheval, sans table. Avec lame de 500 mm... 435 fr. — 600 mm... 485 fr.

Modèle combiné, avec table et cheval pour sciage en long et en travers, fabrication parfaite : Avec lame de 500 mm... 530 fr. — 600 mm... 595 fr.

Modèle avec table à retour automatique : Avec lame de 500 mm... 630 fr. — 600 mm... 670 fr.

BATI FER : Paliers à billes, qualité supérieure. Modèle combiné à cheval et table :

Avec lame de 500 mm... 500 fr. — 600 mm... 560 fr.

Pour poulies fixe et folle et débrièvement, majoration de 30 francs.

LAMES DE SCIES, seules ; denture droite, couchée, ou à crochets : Diamètre 500 mm... 80 fr. — 550 mm... 105 fr. — 600 mm... 125 fr.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Machines à Laver

En tôle d'acier galvanisée. Sans fourneau, avec robinet : 405 fr. Avec fourneau et robinets : 730 fr. Avec moteur électrique et inverseur : 1.905 fr.

Prix départ et remise aux Syndiqués.

Pompes à Vin

Modèles à bras, pour vin et arrosage. N° 1 débit 2.500 litres... 285 fr. N° 2 — 3.000 — 404 fr. N° 3 — 5.000 — 475 fr. N° 4 — 7.000 — 566 fr.

La pompe n° 1 ne convient que pour l'arrosage.

A partir du n° 2 les corps de pompes sont chemisés cuivre et le piston monté à guides. Les n° 1, 2 et 3 sont sur brouette à une roue ; le n° 4 sur chariot à deux roues.

Pompe spéciale pour vins et cidres :

Modèle à bras sur chariot, très pratique : une ligne droite pour l'aspiration et le refoulement.

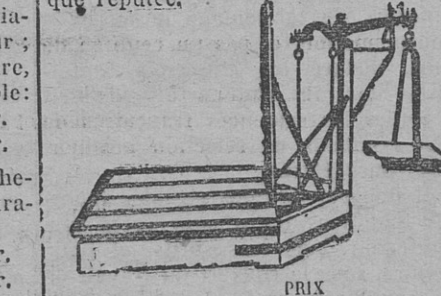
N° 2 débit 5.000 lit. 566 fr. 599 fr. N° 3 — 7.000 — 656 fr. 689 fr. N° 4 — 9.000 — 751 fr. 789 fr.

Ces prix s'entendent départ Nantes. Remise à nos adhérents.

Tuyaux — Raccords — Robinets

Basculés décimaux

Bonne construction courante. Marque réputée.



Forces	Poids	Chêne verni	Renforcée
100 kil.	140 fr.	158 fr.	176 fr.
200 —	162 »	185 »	203 »
300 —	189 »	225 »	252 »
500 —	261 »	315 »	356 »

Supplément pour crochet de sûreté : 15 fr. — Taxe de vérification première en sus. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculés Romaines

Equipées avec nouveau fléau breveté. Fabrication soignée. PRINX

Forces	Poids	Chêne verni	Renforcée
100 kil.	261 fr.	279 fr.	338 fr.
200 —	270 »	297 »	360 »
300 —	315 »	351 »	423 »
500 —	414 »	459 »	558 »

Taxe de vérification première en sus.

Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculés fariniers. Basculés pesés et basculés pèse-bétail : Nous consulter.

L'EAU A LA FERME

Les citadins trouvent tout naturel d'avoir l'eau courante à la ville, à tel point qu'ils ne se rendent plus compte des ennuis qui leur arriveraient s'ils ne l'avaient pas.

Mais ce bienfait qu'est l'eau courante n'est malheureusement pas dispensé avec la même liberté à la campagne. Dans la plupart des fermes, il faut encore aller chercher l'eau au seau, soit dans un puits voisin, soit même quelquefois à une assez grande distance.

Pas un instant n'est perdu quand l'eau est distribuée par canalisation et qu'il n'y a qu'un robinet à ouvrir pour les besoins journaliers, la toilette, la lessive, la cuisine, le lavage du bœuf, l'abreuvement du bétail, l'arrosage des légumes. Au prix où est la main-d'œuvre, le litre d'eau n'est pas bon marché lorsqu'on doit faire mener les animaux à l'abreuvoir et rapporter, souvent d'assez loin, les arrosoirs nécessaires pour le jardin.

Et puis, n'oublions pas aussi les avantages de production que donnent les facilités de l'eau courante : les vaches qui ont à leur disposition de l'eau bien pure et qui peuvent boire à leur soif, produisent une quantité de lait bien supérieure à celle donnée par les bêtes qui sont rationnées, le beurre mieux purifié augmente de qualité et peut se vendre à un meilleur prix, les animaux plus propres rendent davantage ou s'engraissent plus facilement et régulièrement poussent mieux et plus abondamment, enfin les dangers d'incendie en sont de beaucoup diminués, l'eau sous pression permettant de ne pas avoir à intervenir à la première alarme.

Tout cela constitue un tableau alléchant, mais jusqu'à ces derniers temps il était du domaine du rêve, car la distribution d'eau courante est rarement installée dans les communes rurales.

Désormais, grâce à l'électricité, tout agriculteur pourra avoir l'eau

courante dans sa ferme. Le pompage électrique et automatique de l'eau est, on peut le dire, l'une des moins coûteuses et des plus commodes de toutes les applications agricoles de l'électricité. Avec un kilowatt-heure, un moteur de moins d'un cheval peut en effet élever dix mille litres d'eau à douze mètres de hauteur et le moteur électrique est le seul qui permette l'approvisionnement automatique d'eau sous pression de toute une exploitation.

Le système est très simple : par une canalisation, on envoie l'eau débitée par les groupes électro-pompes dans un réservoir placé au grenier et d'où elle est répartie dans les différentes pièces de la ferme. Un flotteur donne le contact électrique et met en marche la pompe lorsque l'eau du réservoir devient très basse et inversement le flotteur coupe le courant lorsque le niveau de l'eau aura remonté suffisamment. On le voit, l'approvisionnement et la manœuvre des pompes jouent d'une manière entièrement automatique, donnant partout et constamment le confort de l'eau à profusion et sans perte de temps ni de main-d'œuvre.

A. GRAU,
Président du Comité National de la Modernisation des Campagnes, (Tous droits réservés.)

Chemins de Fer de l'Etat

AVIS AU PUBLIC

Ligne de Clisson à Poitiers
Arrêt du train 2933 à Grand-Point

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public que depuis le 20 octobre 1933, le service des voyageurs est assuré à Grand-Point par le train 2933, passant à cette gare à 23 h. 8.

Le train 2933 donne, à Poitiers, la correspondance du train 26 PO (23 h. 55) se dirigeant sur Paris.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 23 Octobre 1933

Du Jeudi 26 Octobre 1933

ANIMAUX	Amén.	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif						
1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra				
Boeufs.....	1.929	1.800	7 00	5 60	4 30	7 60	4 20	3 08	2 15	4 70
Vaches.....	965	920	7 10	5 10	4 10	8 00	4 25	2 80	2 05	5 12
Taureaux.....	232	220	5 60	4 80	4 40	6 10	3 35	2 65	2 20	3 78
Veaux.....	2.000	1.800	9 00	6 80	5 30	10 20	5 40	3 87	2 90	6 12
Moutons.....	6.066	5.800	14 70	10 20	8 20	16 20	7 35	4 80	3 60	8 10
Porcs.....	2.502	2.502	8 58	8 14	6 14	8 86	6 00	5 70	4 50	6 20

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 6.404. — Maine-et-Loire, 320; Sarthe, 280; Mayenne, 200; Loire-Inférieure, 215; Indre-et-Loire, 70; Deux-Sèvres, 120; Vienne, 70; Vendée, 350. VEAUX : 2.162. — Maine-et-Loire, 105; Sarthe, 490; Indre-et-Loire, 50. MOUTONS : 15.288. — Maine-et-Loire, 265; Sarthe, 400; Vienne, 141; Afrique, 253; étrangers, 800. PORCS : 1.937. — Maine-et-Loire, 315; Sarthe, 275; Mayenne, 30; Loire-Inférieure, 250; Indre-et-Loire, 20; Deux-Sèvres, 40; Vendée, 115.

Quelques notes sur le Châtaignier

Sa place n'est pas au verger ordinaire, car il peut atteindre la taille des plus grands et gros arbres d'Europe. Son tronc en général est court et puissant, ses ramifications trapues et fortes, ses feuilles lancéolées et dentées sur les bords, d'un beau vert d'un effet décoratif très grand dans les parcs, avec les masses vert-pâles des enveloppes épineuses des fruits. Botaniquement, il est monique, c'est-à-dire sur le même pied on trouve des fleurs mâles réunies en longs chatons flexibles verdâtres, et des fleurs femelles portées souvent à la base des chatons. Ces fleurs s'épanouissent tardivement, ce qui est un avantage. Elles répandent alors une odeur « sui generis » trop caractéristique pour qu'une fois sentie elle puisse être oubliée.

Le fruit, comestible, est la graine farineuse et sucrée, fruit non de luxe mais des plus utiles, base de l'alimentation rurale dans certains pays. Les châtaignes sont réunies par deux ou trois dans l'enveloppe épineuse ou involucre. Elle se fend, et alors le fruit peut s'en échapper. En ce qui concerne la nature du sol, le châtaignier réussit sur les terrains siliceux, les schistes, les terrains volcaniques (on se rappelle le colossal châtaignier de l'Etna, connu du monde entier), il pousse bien sur les sols riches en potasse, comme tous les arbres à fruits abondants, car la potasse est indispensable aux fruits. Par contre, le calcaire lui est nuisible. Cet arbre vient bien dans le Centre de la France (Limousin) et aussi dans le Midi et l'Ouest, en particulier en Bretagne. On rencontre dans les pays de montagne des châtaigniers jusqu'à une altitude de 700 mètres. Dans le Midi et le Centre de la France, un soleil trop ardent leur est nuisible.

Comme bonne variété à citer, il y a la châtaigne commune, l'arbre est fertile et robuste si le fruit n'est pas très gros. Cette race grenouille donne trois fruits par involucre. Citons encore la Châtaigne du Limousin ou Nussillarde, et le beau Marron de Lyon. Ces dernières variétés sont fort cultivées dans le Centre et le Midi de la France. On envisage la culture de cet arbre dans deux buts bien définis, soit pour la production des fruits, soit la production du bois d'industrie : perches, cerclés de barriques, et sous-produits connus pour la tannerie. Quand on cultive l'arbre pour la châtaigne, il faut le planter à bonne distance des sujets voisins, 16 mètres en tous sens est une distance qui

n'a rien d'exagérée, la taille des sujets devenant énorme en bons sols. On en fait de belles avenues pour joindre les châteaux à la grande route. En fait, cet arbre n'est pas taillé; mais on peut l'élaguer parfois, en tous les cas lui enlever son bois mort, en ayant soin de scier les branches qui doivent disparaître au ras du tronc, en évitant avec soin les chicots courts, qui n'empêchent que la pluie ne soit belle et bien recouverte. Seule la paresse de ces soi-disant élagueurs qui opèrent ainsi est la cause du mauvais travail, on veut gagner quelques minutes en coupant un peu haut, car la base de la branche est plus large, on n'arrive par ce procédé qu'à ruiner rapidement un sujet, et à lui donner un très mauvais aspect.

G. DURIVAUT,

Ingénieur horticole,

Directeur du Jardin des Plantes.

Contre l'empoisonnement causé par les champignons

Les accidents mortels sont généralement le fait de l'amanite phalloïde ou de ses variétés blanches. Amanite printanière et amanite vireuse. Un moyen radical de combattre efficacement l'intoxication consiste à faire absorber aux malades intoxicés, sept cerelles de lapin et trois estomacs de lapin.

Même appliqué tardivement (car les manifestations toxiques sont toujours lentes dans le cas d'empoisonnement par les amanites à phalline) même appliqué douze heures, voire même vingt-quatre heures après les premières manifestations toxiques, ce traitement donne encore les résultats les plus heureux. Cette découverte est due au professeur Limousin, de Clermont-Ferrand. Un compte rendu en a paru l'an dernier dans notre Bulletin.

Il semblerait que l'attention du public n'ait pas été suffisamment attirée si l'on en juge par les nombreux empoisonnements mortels dont les journaux nous renvoient les échos.

RATS ET SOURIS SONT PETITS
Leurs dégâts sont considérables
VIRUS ROUGE le tueur de Rats
sans danger vous protégera
Pharm.-Drog. - Amp. 4.50 - Etbl. OLIVIER, Avignon

L'alimentation des Veaux en lait corrigé

Le manioc, provenant en grande partie de nos colonies françaises : Indo-Chine, Madagascar, est employé pour la fabrication du tapioca, qui rend tant de services dans l'alimentation humaine.

On a donc eu l'idée de l'employer pour l'alimentation des animaux et notamment des veaux.

MM. Gouin et Andouard ont été les premiers à en étudier les effets comparativement à la fécule. La farine de manioc a l'avantage d'être plus riche que la fécule. Comme elle, c'est un aliment essentiellement hydro-carboné, mais contenant en outre des graisses, des matières azotées et des matières minérales.

La farine de manioc est beaucoup moins tolérée que la fécule par l'appareil digestif. Ces constatations nous ont amenés à porter de 50 à 60, puis à 70 grammes la quantité de farine ajoutée à chaque litre de lait écrémé. Peut-être pourrait-on aller encore plus loin. Les veaux de boucherie nous ont paru peu différents de ceux qui sont élevés au lait écrémé féculeux. Comme eux, ils ne sauraient prétendre qu'à la seconde qualité; mais l'économie dans les frais de production de la viande, par rapport aux veaux nourris au lait complet, est considérable.

Un autre avantage de la farine de manioc sur la fécule, c'est qu'elle se prépare plus facilement. Délayée de la farine dans le double de son poids d'eau tiède, pendant que vous ferez chauffer une nouvelle quantité d'eau égale à celle de la farine. Lorsque celle-ci sera en pleine ébullition, versez-la sur la bouillie.

Mettez alors le tout sur le feu une dizaine de minutes, en brassant fréquemment.

Gardez-vous, pour économiser le temps, de verser, tout de suite, l'eau bouillante sur la farine crue. Les opérations indiquées précédemment, délayage dans l'eau tiède, puis dans l'eau bouillante et ensuite sur le feu, sont nécessaires pour obtenir un produit très digestible.

Vous délayez ensuite la bouillie dans le lait écrémé, de façon à incorporer par litre 50 grammes de farine crue.

La supériorité du manioc sur la fécule, c'est que l'empois de fécule dès qu'il est refroidi, se prend en masse, durcit, forme des « mottons » provoquant souvent des troubles digestifs fâcheux.

Il faut donc préparer la fécule au moment de son utilisation.

Avec la bouillie de manioc, de tels inconvénients ne sont pas à craindre. Elle reste donc toujours liquide et peut donc, en saison froide, se préparer deux ou trois jours d'avance. Rappelons, en terminant, que le manioc, quoique aliment riche, est trop pauvre en azote et en éléments phosphatés pour suffire à tous les besoins de l'organisme. Il faut donc l'employer aux doses indiquées ci-dessus avec une quantité de lait écrémé qui ne doit pas descendre au-dessous de 8 à 10 litres par jour.

C'est un produit qui se recommande par la facilité de son emploi, son prix peu élevé et sa grande digestibilité par les jeunes animaux.

MALADES POURQUOI SOUFFRIR?

L'Octozone

NOUVEAU GAZ RADIOACTIF
donne des merveilleux résultats
même dans les cas les plus rebelles

Albumine, arthritisme, blennorrhagie, constipation, dépression nerveuse, diabète, eczéma, épilepsie, furonculose, hémiparésie, hémiparésie, plaies, prostatics, psoriasis, panaris, rhumatismes, sciatique, ulcères variqueux.

Consultations tous les jours, sauf lundi, par médecin spécialiste, au

CENTRE DE TRAITEMENTS

par l'OCTOZONE

Nantes, 18, rue Lafayette, téléph. 147.63

Notice sur demande.

Marchés Viticoles

Nous lisons dans la Revue de Viticulture du 19 octobre :

Les marchés tenus toutes les semaines continuent à être fréquentés, depuis que la vendange est finie et que les vins sont logés. On a constaté la semaine dernière une certaine activité d'achats pour enlever de suite.

La récolte, dans toute la région méridionale, sera inférieure à une petite moyenne, et à peine supérieure à une demi-bonne récolte. Ainsi que nous l'avons déjà dit, on a trop crié qu'il y aurait une grosse récolte, et surtout, on a trop répété après le président de la Commission des boissons de la Chambre que le vin ne se vendrait qu'à un prix dérisoire.

Le commerce des centres de consommation éloignés de la production ne veut pas encore croire que la récolte est déficitaire, c'est ce qui le fait hésiter de se lancer dans des achats.

Il n'y a que ceux qui viennent se rendre compte sur place qui font des achats quelquefois assez importants en donnant les prix demandés.

Le prix de 10 francs le degré est dépassé pour les beaux vins.

La qualité et la couleur sont parfaites cette année. Le degré est assez élevé, même pour les vins de plaine. S'il y a quelques petits degrés, ce sont des vins faits avec des raisins mûris plus tard, ce qui est une infime minorité, aussi tous les viticulteurs méridionaux demandent qu'il ne soit fait aucune dérogation sur le degré minimum, soit en France, soit en Algérie.

Transport dans les Campagnes de petites quantités de spiritueux

En matière de spiritueux, la tolérance à la circulation est fixée à deux litres en volume, dans les villes dont la population agglomérée atteint ou excède 4.000 habitants. Mais, jusqu'à maintenant, cette tolérance n'était pas applicable dans les autres localités et notamment dans les campagnes.

Or, cette restriction gêne le commerce de détail en entravant la vente des spiritueux à emporter. En vue d'y remédier, l'Administration des Contributions indirectes a décidé (circulaire n° 562 du 1^{er} juin 1933) d'étendre aux campagnes la tolérance prévue pour les villes, étant entendu cependant que cette extension profitera seulement aux spiritueux vendus en bouteilles marquées et capulées, et ne s'étendra pas aux eaux-de-vie du genre de celles qui sont fabriquées dans la région.

A la suite de cette modification, les tolérances admises pour la libre circulation des petites quantités de boissons sont désormais les suivantes :

Dans les campagnes : Vins ordinaires et cidres 6 litres ; vins mousseux, 6 litres ; spiritueux autres que les eaux-de-vie fabriquées dans la région, 2 litres en volume ; vins de liqueur et boissons similaires, 3 litres en volume.

Dans les villes (population de 4.000 habitants au moins) : Vins ordinaires et cidres, 15 litres ; vins mousseux, 6 litres ; spiritueux autres que les eaux-de-vie fabriquées dans la région, 2 litres en volume ; vins de liqueur et boissons similaires, 3 litres en volume.

Au-delà de ces fixations, et sous les réserves qui viennent d'être indiquées, le transport doit être légitime, suivant le cas, par un acquit, un congé, un passavout ou un laissez-passer.

Nous croyons devoir ajouter que, contrairement à ce que certaines personnes supposent, le transport, sans expédition, d'une bouteille d'eau-de-vie de cru, bien qu'« entamée », tomberait sous le coup d'un procès-verbal.

La Vie Syndicale

Vallet

La Séance annuelle de l'Union Viticole et du Comice

L'Union Viticole et le Comice Agricole de Vallet tiendront leur séance annuelle, le dimanche 29 octobre, à 9 h. 15, salle du Rouand.

Tous les viticulteurs et agriculteurs du canton y sont instamment invités.

M. Raymond Lefevre, président de la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, viendra traiter de la nécessité de la sélection en culture et en élevage.

Le sénateur Linyer, qui a collaboré à la dernière loi sur la viticulture, dira quels avantages on peut tirer et en particulier de l'application des appellations d'origine.

Enfin, les prix obtenus par les lauréats du dernier Concours du Comice seront distribués au cours de cette réunion.

Il y a donc intérêt pour tous à y assister.

St-Lumine-de-Coutais

Vendredi 3 novembre, à 7 h. 30 du soir, Salle du Patronage, à Saint-Lumine-de-Coutais, grande réunion syndicale. Conférence agricole et viticole par MM. R. Faivre et P. Cormier. Séance cinématographique instructive et gratuite. Tous les agriculteurs sont invités.

Le Marché des Pommes à cidre

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Les prix désastreux du début de la campagne ont déterminé de nombreux producteurs à brasser les pommes. La réserve des vendeurs a assuré un redressement des cours facilité et amplifié par le développement des exportations sur l'Allemagne et l'Angleterre (depuis le 15 octobre). En même temps la récolte des vins est apparue beaucoup moins importante qu'il avait été prévu, d'où hausse sur tous les marchés du Midi.

La Bourse des alcools de Paris a été obligée de suivre le mouvement de baisse, malgré des résistances acharnées.

La fermeté à venir du marché est entre les mains des producteurs.

POMMES A CIDRE

La hausse que nous avions prévue s'est produite et, s'il n'est pas encore revenu à un niveau normal, les cours sont cependant sensiblement moins mauvais.

La campagne a débuté en septembre avec des cours désastreux. Les pommes n'atteignaient même pas 100 francs dans certains rayons. Ailleurs on ne dépassait pas 140 fr.

Faut-il rappeler qu'en 1912, année de production record, les pommes ont valu en moyenne plus de 40 fr. ou la tonne, soit 200 francs stabilisés actuels.

Mais les cours des pommes à cidre viennent de réagir dans la plupart des régions et ont subi un fort redressement presque partout. On cotait ces derniers jours :

Dans la Seine-Inférieure, 160 fr.; l'Eure, 160 fr.; le Pays d'Auge, 140-165 fr.; la Manche, 110-120 fr.; la Sarthe, 150-165 fr.; l'Ille-et-Vilaine, 120-175 fr.; les Côtes-du-Nord, 180-200 fr.; la Finistère, 180-200 fr.; la Loire-Inférieure, 130-150 fr.

Presque partout la note reste très ferme. L'exportation exerce une influence nettement favorable.

L'Ecole Nationale d'Osiericulture et de Vannerie de Fayl-Billot

Il est difficile de concevoir un vannier sans lui adjoindre l'image de la voiture des ambulants qui parcourent les campagnes en écoulant leur fabrication.

Cependant comme toute autre, cette profession s'est modernisée. Le vannier n'est plus seulement un ambulancier dans sa roulotte : c'est le plus souvent un artisan ayant son atelier, parfois son magasin de vente ; ce peut être aussi un industriel important qui fabrique par milliers les ameublements en rotin et emploie des centaines d'ouvriers.

Le vannier, qui gagnait un si maigre salaire autrefois, peut aujourd'hui vivre très largement par son travail, qu'il soit ouvrier dans une fabrique, artisan à la campagne où il cultive l'osier qu'il travaillera de ses mains, commerçant ou industriel. C'est pour faire des vanniers dans ce sens qu'a été créée, en 1905, l'Ecole Nationale d'Osiericulture et de Vannerie de Fayl-Billot, école technique des vanniers, dont l'organisation actuelle est parfaitement au point.

Située dans le centre osiericole et vannier de Fayl-Billot, aux confins du plateau de Langres, admirablement installée, possédant de vastes locaux très aérés et éclairés avec tout le confort moderne, elle est un véritable sanatorium pour les enfants qui lui sont confiés.

L'Ecole prend les jeunes gens âgés d'au moins 13 ans, dont le niveau intellectuel est sensiblement celui du certificat d'études. Elle en fait, en trois ans, des ouvriers accomplis, connaissant toutes les branches du métier : grosse vannerie, vannerie fine, vannerie de rotin, culture de l'osier. L'instruction générale est conduite parallèlement à l'apprentissage* : des cours de français, d'arithmétique, d'instruction civique, de comptabilité commerciale, de droit usuel, viennent heureusement compléter les notions reçues à l'école primaire.

De ses jeunes élèves, l'Ecole fait en définitive de bons ouvriers, des contremaîtres, des ouvriers d'art, des patrons : artisans, commerçants, industriels capables de gagner largement leur vie et d'acquiescer souvent des situations enviables.

Les frais de séjour à l'Ecole sont ceux d'un internat ordinaire. Cependant, chaque élève durant son apprentissage, réalise un certain bénéfice, car son travail lui est payé ; cet argent sert à l'entretien des vêtements et fournitures classiques, le surplus lui est remis sous forme de pécule à sa sortie de l'Ecole.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Ecole à Fayl-Billot.

FOURRURES PÉCHA La Maison de confiance AU TIGRE ROYAL 11, Rue d'Orléans - NANTES

Foires et Marchés de la Semaine

Mercredi 1^{er} novembre. — Châteaubriant.
Jeudi 2. — Carquefou, Saint-Fiacre, Ancenis.
Vendredi 3. — Nort-sur-Erdre.
Samedi 4. — Saint-Etienne-de-Montluc.
Dimanche 5. — Paimbœuf.

Le fait de détruire un animal nuisible sur le terrain d'autrui constitue-t-il un délit de chasse ?

Oui.

C'est ainsi qu'en a jugé un arrêt de la Cour de Cassation du 26 juin 1930 :

Une personne tacitement autorisée à se livrer à la chasse normale n'a pas qualité de son chef, pour exercer le droit de destruction, lorsque ce droit — inhérent à la propriété ou à la jouissance du sol — ne lui a pas été expressément délégué par les propriétaires du sol, possesseur ou fermier.

Donc tirer et tuer une biche, en temps prohibé, sur un terrain appartenant à autrui, si l'on ne rapporte pas la preuve qu'on avait l'autorisation spéciale et formelle du propriétaire du terrain de détruire les animaux nuisibles sur ce terrain, constitue délit de chasse en temps prohibé et le coupable est passible des peines de l'art. 12 de la loi du 3 mai 1844.

ECOLE PIGIER

6, rue Crébillon, Nantes. PROCURE DES SITUATIONS D'AVENIR. — Emplois offerts aux Elèves : 400 environ pour chacune des années dernières.

Plaies et blessures des animaux

Nous pouvons fournir à nos adhérents un produit vétérinaire, anti-plaies, le « Sordol ». C'est un remède efficace pour panser les plaies des chevaux, boeufs, vaches, moutons, porcs, chiens, etc.

Plus d'odeur, ni eau oxygénée, ni autres ingrédients : un simple badigeonnage de la plaie au Sordol. Ce produit est utilisé avec succès, depuis des années, par des milliers de cultivateurs.

Prix de vente : 15 francs le flacon, au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

BIBERONS A VEAUX

En fer-blanc étamé, robustes, faciles à nettoyer.

Modèle Vendée..... 9 25

Modèle Loire-Inférieure... 14 25

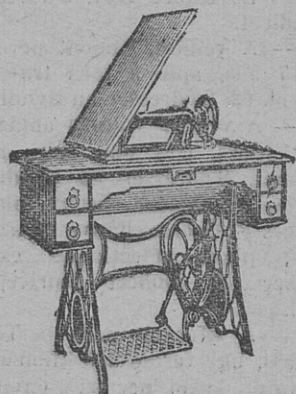
Prix nets pour syndiqués, marchandise à Nantes.

SEMOIRS A BRAS

En tôle galvanisée, livrés avec plastron et bretelles cuir. Servent pour semer à bras les engrais ou toutes graines.

Prix, 38 francs, en vente au Syndicat.

Machines à Coudre



Notre Coopérative peut fournir, à des conditions avantageuses, des machines à coudre de toutes premières marques. Nous consulter.

AMMONITRE GRANULÉ

FEUILLETON DU Bulletin 21

Le Poids du Soupçon

PAR

Jean de BARASC

Les deux officiers se serrèrent vigoureusement la main et se séparèrent : Bargaude pour rentrer chez lui, de Linas pour aller au café de Paris, où « l'oncle » Musse devait l'attendre impatiemment pour sa traditionnelle partie d'échecs.

III

Pendant que Gabriel de Linas et son ami échangeaient ainsi leurs confidences, les salles brillamment éclairées du café de Paris retentissaient de la plus bruyante gaieté.

Les ateliers s'étaient formés pour les jeux de manille, de polignac ou de piquet, qui suffisaient alors à l'amusement des officiers et, de chaque table, partaient des fusées de rire comme les mornes intellectuels et les philosophes de l'armée d'aujourd'hui n'en entendent plus guère. D'un bout à l'autre, des lazzi éclataient, parfois accompagnés de menus projectiles,

Musse, de beaucoup le plus âgé des lieutenants, était plongé dans la lecture d'un journal devant sa table d'échecs toute préparée, en attendant de Linas, son partenaire habituel, qui n'arrivait pas.

De temps à autre, un petit morceau de sucre lancé par une main invisible venait saluer quelque pièce de son jeu. Il souriait indulgent à cette jeunesse turbulente, rétablissait les pions ou les cavaliers sur les cases et reprenait patiemment sa lecture.

Tout à coup, il releva la tête. Une discussion éclatait brusquement entre quelques officiers et des civils assis à une table voisine. Parmi ces derniers, Musse reconnut M. Morgex, célèbre dans tout Brive pour ses prétentions au dandysme.

— Je ne vous parle pas, monsieur, disait celui-ci.

— Possible ! Mais vous parlez assez haut pour que j'entende, répliquait le sous-lieutenant Sénart, qui venait d'arriver au régiment, depuis six mois, très blond, sans un poil de barbe au menton, mais l'œil mordant d'énergie et de volonté.

— Ce que je dis ne vous concerne pas.

— Ça concerne un de mes camarades, c'est la même chose.

— S'il était ici, monsieur, il ne me démentirait pas.

— S'il était ici, monsieur, je pense qu'il vous ferait taire.

— Monsieur !

— Monsieur !

Des deux côtés on s'efforçait de taquer

les querelleurs. « L'oncle » déposa son journal, se leva flegmatiquement et marcha vers la dispute d'une allure si tranquille que les esprits s'en trouvèrent instantanément quelque peu apaisés

